

**MAIRIE DE BRENNILIS
LE BOURG
29690 BRENNILIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRENNILIS.**

L'an deux mille dix, le 16 décembre à 18 h 30.

Le Conseil Municipal de BRENNILIS, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie,

Sous la présidence de Jean-Victor GRUAT, Maire.

Présents: Jean-Victor Gruat, Marcel Gérardin, Françoise Borgne, Olivier Magoariéc, Alexis Manac'h, Carole le Boulanger, Jérôme Cochenec, Sylvie Birhart, Jean Faillard, Anita Daniel (subséquentment procuration à Françoise Borgne), Berc'hed Troadec (procuration à Carole Le Boulanger en début de séance)

Convocation: 7 décembre 2010

Secrétaire de séance: Françoise Borgne

Objet : *Budget CCAS*

Le Conseil municipal de Brennilis,

- Notant que le budget de fonctionnement 2010 du CCAS comporte, à la rubrique « *Autres secours* », article 6568, l'imputation d'une somme totale de 2.524€69 au titre de loyers correspondant au relogement en vertu d'un bail passé avec le CCAS des locataires des appartements municipaux en cours de réfection au dessus de l'école

Après en avoir délibéré

- Constate que ces montants répondent à l'obligation de relogement qui est celle du propriétaire.
- Confirme en conséquence que ces sommes et celles à verser ultérieurement pour le même objet dans l'attente de l'achèvement des travaux doivent être prises en charge par le budget de fonctionnement de la Commune
- Décide d'abonder en cas de besoin, à hauteur des sommes engagées, le budget du CCAS, article 6568.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,

Jean-Victor GRUAT